

Cahors, le 21 septembre 2005

L'Inspecteur d'académie, Directeur des services
départementaux de l'Education nationale du Lot

A

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement public et privé

LYCEES

LYCEES PROFESSIONNELS

Division Vie Scolaire et
Examens

Objet : sécurité routière - concours pour la promotion de la conduite accompagnée.

Dossier suivi par :

• Suivi pédagogique :
Monsieur Jean-François FAISANT
Principal du collège Emile Vaysse
de Castelnaud Montratrier
Monsieur CARLES
Professeur au collège de Salviac

• Suivi administratif :
Françoise Couderc
Carole NADAL
Téléphone
05 65 53 37 65
Standard
05 65 53 37 37
Fax
05 65 53 37 38
Mèl.
françoise.couderc@ac-toulouse.fr

Cité administrative
Quai Cavaignac BP
286
46005 Cahors cedex 9

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière (P.D.A.S.R.) a été inscrite une action sous forme de concours pour la promotion de la conduite accompagnée. Ce concours est mis en place au titre de l'année scolaire 2005-2006 et se déroulera le **lundi 17 octobre 2005** pendant la dernière heure de cours de la journée dans chaque établissement. Il permettra de récompenser au moins quarante élèves sur l'ensemble des lycées du département.

Le questionnaire de ce concours est élaboré sous la responsabilité de l'Inspection académique en relation avec les différents partenaires qui soutiennent le projet, à savoir :

- la Préfecture du Lot,
- le Groupama,
- la Caisse d'Epargne,
- l'ANPER (association nationale pour la promotion de l'éducation routière),
- l'ECF (école de conduite française),
- le CER (centre d'éducation routière),
- la Prévention Routière,
- La Gendarmerie Nationale,
- La Police Nationale.

Les lauréats du concours seront récompensés par des bourses d'un montant de 300 à 100 € pour financer leur apprentissage anticipé de la conduite. De plus des remises sur leurs forfaits seront offertes par les auto-écoles participantes.

Comme l'année précédente, dans la mesure où un établissement n'a pas d'élèves figurant dans le classement final, l'élève le mieux classé de chaque établissement concerné obtiendra une bourse de 100 euros. **Chaque établissement qui participe au concours aura donc au moins une bourse.**

.../...

Pour pouvoir participer au concours, les élèves doivent impérativement remplir les conditions requises à savoir :



- être nés entre le 1er août 1989 et le 31 juillet 1990,
- **ne pas être déjà inscrits dans une formation à la conduite accompagnée,**
- ne pas être titulaires d'un permis 2 roues.

2/2

L'organisation de l'épreuve s'effectue sous votre responsabilité notamment en ce qui concerne la photocopie du nombre requis de questionnaires dont un exemplaire vous sera adressé sous pli cacheté. Il vous appartient **de respecter les règles de confidentialité.**

Les copies devront être renvoyées ou remises, **dès la fin des épreuves**, à l'Inspection académique du Lot (division Vie Scolaire et Examens – Mme COUDERC ou Mle NADAL) : la correction aura lieu le mercredi 19 octobre 2005.

Je vous remercie pour votre participation à l'organisation de ce concours, qui constitue l'une des opérations de sensibilisation de nos élèves à la sécurité routière.

Pierre VIALA.